

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 56

présenté par

Mme Michèle Delaunay, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 39 TER

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« , résidant en France, cessent de remplir les autres conditions mentionnées à l'article L. 111-2-3 et »

les mots :

« résident en France et cessent de remplir les autres conditions mentionnées à l'article L. 111-2-3, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.